

CHARTRE DU RÉSERVISTE

La réserve citoyenne communale de Puylaurens est composée d'habitants volontaires souhaitant s'engager bénévolement au service de la commune et de ses habitants.

La présente charte a pour objet de définir les principes, droits et devoirs applicables aux membres de la réserve citoyenne.

ENGAGEMENT DU RESERVISTE :

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Pour les mineurs, Nom , Prénom et Qualité du Représentant Légal :

déclare intégrer volontairement la réserve citoyenne communale de Puylaurens et m'engage à respecter les dispositions suivantes :

1 _Engagement bénévole :

Je participe librement et bénévolement aux actions proposées par la commune, sans contrepartie financière.

Je reste libre d'accepter ou de refuser une mission selon mes disponibilités.

2_ Respect des valeurs républicaines :

Je m'engage à respecter :

- les principes de neutralité,
- de laïcité,
- de respect des personnes,
- et les valeurs du service public.

Je m'interdis tout comportement discriminatoire, irrespectueux ou incompatible avec les missions confiées.

3_ Respect de l'autorité communale :

Je m'engage à respecter :

- les consignes données par le Maire ou son représentant,
- l'organisation mise en place par la commune,
- ainsi que les règles de sécurité applicables.

4 _Engagement moral :

J'atteste sur l'honneur :

- disposer d'un casier judiciaire vierge (bulletin n°3),
- m'engager à signaler, sans délai, toute évolution de ma situation personnelle, professionnelle, médicale ou judiciaire susceptible d'affecter ma participation aux missions de la réserve citoyenne.

